

# Brésil

## Les obstacles à la revitalisation syndicale

*Andréa GALVÃO et José Dari KREIN \**

---

Contrairement à la crise du syndicalisme, qui a fait l'objet depuis les années 1990 de plusieurs analyses au Brésil (Boito, Marcelino, 2010), la question de la revitalisation syndicale comme objet de recherche et de débats est quant à elle beaucoup plus récente (Krein, Dias, 2017). Ce questionnement tardif peut s'expliquer en partie par la stabilité relative du taux de syndicalisation au cours des dernières décennies : le nombre total de travailleurs syndiqués est passé de 19 % en 1992 à 17 % en 2012 (Ramalho, Rodrigues, 2014), pour revenir à 19 % en 2015.

Si le syndicalisme brésilien n'a pas subi de perte massive de ses adhérents, il n'est pas pour autant à l'abri des problèmes que connaissent ses homologues étrangers. Les transformations de la structure productive et des formes d'organisation

et de gestion de la main-d'œuvre, la part croissante des secteurs des services et du commerce dans l'emploi total, ainsi que la multiplication des statuts contractuels ont rendu très difficile l'action syndicale, compte tenu notamment de l'externalisation croissante des emplois. La part des activités externalisées ou sous-traitées a en effet doublé entre le milieu des années 1990 et 2005 (Krein, 2013), au point qu'en 2015, environ 27 % des actifs sont généralement des travailleurs « sous-traités », selon le Departamento Intersindical de Estatística e Estudos Socioeconômicos (DIEESE, Département intersyndical de statistiques et d'études socioéconomiques, 2015<sup>1</sup>), ce qui n'a pas manqué d'interpeller les syndicats et de les inciter à relever le défi de représenter cette catégorie de travailleurs.

---

\* Professeure au sein du département de science politique de l'Université d'État de Campinas, l'Unicamp ; professeur à l'Institut d'économie de l'Unicamp. Cet article a été traduit du portugais par Mione Hugon, et adapté par Catherine Sauviat.

1. Le DIEESE a été créé par les syndicats en 1955 pour leur fournir des informations et conseils en matière de négociation collective, ainsi que des recherches sur des sujets d'intérêt syndical. Il produit aussi des données statistiques, telles que des indicateurs sur le chômage, le coût de la vie et l'inflation et les grèves. 700 organisations syndicales y sont affiliées.

Cet article se propose donc d'interroger la représentation des travailleurs précaires<sup>2</sup>, dont la syndicalisation n'est pas impossible, comme le montrent les articles de ce numéro et la littérature internationale. Il existe en effet plusieurs expériences de syndicalisation et de mobilisation de travailleurs employés dans des secteurs à bas salaires et aux conditions de travail dégradées (Waterman, 1993 ; Moody, 1997 ; Turner, Hurd, 2001 ; Fantasia, Voss, 2003 ; Voss, 2010).

Mais s'il est vrai que les obstacles à la syndicalisation et à la mobilisation des travailleurs précaires ne les condamnent pas « à la passivité et à la soumission » (Collovald, Mathieu, 2009:120), la précarité ne renforce pas la volonté de lutter ni ne favorise particulièrement les conditions de cette lutte.

Bien qu'il soit possible d'identifier quelques expériences de syndicalisation et de mobilisation de travailleurs précaires au Brésil, on peut s'interroger sur la capacité des syndicats à les représenter. Notre hypothèse est qu'ils les représentent peu, compte tenu d'une part des caractéristiques de la structure des emplois, historiquement marquée par une grande hétérogénéité et un niveau

d'informalité élevé du marché du travail. Le syndicalisme brésilien s'est organisé et renforcé dans des secteurs économiquement dynamiques et structurés, là où les emplois sont relativement stables, comme dans le secteur public. D'autre part, la faible représentation des travailleurs précaires est due aux caractéristiques mêmes de la structure syndicale brésilienne : celle-ci est conçue essentiellement pour représenter les salariés formels<sup>3</sup> et les syndicats sont organisés par catégorie professionnelle, ce qui empêche les travailleurs « sous-traités » d'être légalement représentés par le syndicat représentant les travailleurs de l'entreprise donneuse d'ordre. Enfin, le monopole de la représentation et l'impôt syndical prélevé sur chaque travailleur, qu'il soit syndiqué ou pas, permettent l'existence d'un syndicalisme qu'on pourrait qualifier de « sans syndiqués », ou avec un nombre très faible de membres (encadré). C'est pourquoi, malgré les transformations du travail et les changements organisationnels constatés au sein des centrales syndicales (Galvão, 2014), on ne peut pas à proprement parler de renouveau syndical au Brésil.

---

2. Malgré les polémiques entourant la définition du concept de précarité, les niveaux élevés d'informalité (43 % en 2015) et de rotation de la main-d'œuvre (42 % en 2015), ainsi que la perception de bas salaires peuvent être considérés, dans le cas brésilien, comme une expression de la précarité. En ce qui concerne les salaires, il convient de souligner que 41,7 % des salariés formels embauchés en CDI et 50,3 % des travailleurs atypiques (contrat à durée déterminée, temps partiel, travailleurs sous-traités) gagnent moins de 440 dollars, soit 373 euros par mois (taux de 2017), selon le *Rapport annuel d'informations sociales* (RAIS) du ministère du Travail. Par « secteur formel », il faut entendre les travailleurs salariés titulaires d'une carte de travail enregistrée auprès de l'État et les travailleurs indépendants qui cotisent individuellement à la sécurité sociale. Selon cette perspective, l'informalité est une forme de précarité, dans la mesure où elle ne garantit pas ces droits aux travailleurs. La précarité est toutefois plus large que l'informalité, puisque les travailleurs formels sont parfois eux aussi concernés par le *turn-over* et les bas salaires. Par exemple, la sous-traitance dans les services qui exigent un bas niveau de qualification, comme le nettoyage et la sécurité, est un travail formel précaire.

3. Cela ne signifie pas que d'autres types de travailleurs ne s'organisent pas syndicalement, mais ils le font moins. Des 11 454 syndicats de travailleurs enregistrés auprès du ministère du Travail en octobre 2017, 266 représentent les travailleurs indépendants (« autonomes ») et 476 les professionnels libéraux. La plupart (7 770) représentent des salariés du secteur privé. 74,5 % de ces syndicats se trouvent dans les zones urbaines et 25,5 % dans les zones rurales.

Dans la première partie de l'article, nous présentons quelques indicateurs originaux sur la syndicalisation des travailleurs précaires, issus de l'enquête ménages (PNAD/IBGE) <sup>4</sup>. Dans la seconde partie, nous mettons l'accent sur quelques-unes des caractéristiques du syndicalisme dans ces secteurs, ainsi que sur les différentes formes d'action syndicale, en essayant de montrer en quoi la structure même des syndicats limite la mise en œuvre de stratégies innovantes.

---

### **Le faible taux de syndicalisation des travailleurs précaires**

L'évolution de la syndicalisation au Brésil est marquée par deux périodes assez différentes : 1) entre 2003 et 2014, le marché du travail présente une dynamique très favorable, caractérisée par la diminution du chômage, la très forte hausse du nombre de travailleurs formels et des revenus, en particulier pour ceux qui se trouvent à la base de la pyramide sociale ; 2) à partir du deuxième semestre 2014, le pays entre en crise économique

et connaît une dégradation forte et progressive du marché du travail, avec une augmentation substantielle du chômage. Dans cette période, qui coïncide avec une grave crise politique et l'adoption de politiques de réduction des droits, le taux de syndicalisation augmente. Il est possible que cette croissance soit le résultat d'une opposition à la réforme du travail de 2017, qui permet à la négociation collective de branche et d'entreprise de déroger à la loi et multiplie les possibilités de recours à l'emploi précaire, des mesures perçues par les travailleurs comme défavorables <sup>5</sup>.

Selon les données de la Pnad 2015 <sup>6</sup>, le taux de syndicalisation au Brésil est en moyenne de 18,8 %. S'agissant des seuls salariés formels, il s'élève à 26,6 %. Ce taux a d'abord baissé entre 2003 et 2013, compte tenu de l'augmentation très forte de l'emploi. Malgré cette baisse, le nombre de travailleurs syndiqués a augmenté de 4,5 millions au cours de la période, atteignant 19,6 millions de personnes qui se déclarent affiliées à un syndicat.

- 
4. Il est utile d'apporter ici une clarification méthodologique : les données sur la syndicalisation peuvent être légèrement surestimées, dans la mesure où, jusqu'en 2017, tous les travailleurs étaient obligés de cotiser au syndicat, certains pouvant se considérer membres sans l'être effectivement. Néanmoins, comme l'enquête est auto-déclarative, on considère que celui qui a répondu se perçoit comme proche du syndicat, ce qui est significatif pour l'analyse. Nous avons sélectionné des secteurs d'activité à bas salaires, dotés d'une main-d'œuvre caractérisée par un *turn-over* élevé, une forte externalisation, de faibles qualifications et un bas niveau de scolarisation, parce que nous les considérons comme des archétypes de la précarité : les services à la personne, la construction, le commerce, le service de nettoyage, la surveillance et la sécurité, le transport routier de voyageurs, le transport routier de marchandises (conducteurs), l'agriculture et l'élevage, le télémarketing, la propreté urbaine et l'assainissement. Ces secteurs ont été comparés à ceux d'une plus grande tradition syndicale, tels que la métallurgie, l'éducation, les services financiers (bancaires), l'industrie pétrolière et gazière.
  5. La réforme a modifié plus d'une centaine d'articles du Code du travail. Elle introduit le travail intérimaire, permet la sous-traitance de n'importe quel type d'activité, décentralise la négociation, réduit le rôle du syndicat en matière de négociation (en permettant la négociation au niveau de l'entreprise par un comité de travailleurs indépendant des syndicats et, dans certains cas, la négociation individuelle), rend plus difficile l'accès des travailleurs aux tribunaux du travail, etc.
  6. Dernière recherche publiée. Sauf mention contraire, toutes les données présentées dans cette partie sont issues de la Pnad, Enquête nationale d'échantillon de ménages, sous la responsabilité de l'Institut brésilien de géographie et statistiques (IBGE).

### Le système de relations professionnelles au Brésil

Le syndicalisme brésilien est essentiellement organisé par catégories professionnelles, selon une base territoriale spécifique qui correspond en général à une municipalité. Les syndicats d'une même catégorie professionnelle s'organisent en fédérations (au niveau des États fédérés) et confédérations de branche (au niveau national). Les syndicats peuvent rejoindre les centrales syndicales, en général selon la tendance politique et idéologique de leurs dirigeants, ou rester indépendants. Ces centrales ont une fonction plus générale de coordination politique : elles participent aux négociations avec le gouvernement en lien avec leurs syndicats affiliés.

Au Brésil, il ne peut y avoir plus d'un syndicat par catégorie professionnelle : on parle alors de principe d'unicité syndicale. Ce principe n'empêche pas le pluralisme des centrales syndicales, au nombre de 13 actuellement enregistrées auprès du ministère du Travail et de l'Emploi.

Selon le rapport de force que le syndicat instaure lors des négociations avec les employeurs, des élections de délégués syndicaux et de comités d'entreprise peuvent avoir lieu, mais cette pratique est peu répandue. La Constitution fédérale de 1988 prévoyait la représentation des salariés dans les entreprises de plus de 200 salariés. Cette mesure n'a été réglementée que par la réforme du marché du travail entrée en vigueur en novembre 2017, qui prévoit une représentation élue des travailleurs sans participation du syndicat. Ces représentants peuvent négocier les demandes spécifiques des salariés d'une entreprise, mais ils ne peuvent signer d'accords collectifs, qui restent l'apanage du seul syndicat de base. Traditionnellement, les syndicats brésiliens sont peu présents sur le lieu de travail, bien que leurs dirigeants puissent se rendre dans les entreprises pour diffuser les propositions du syndicat et organiser des campagnes de syndicalisation. Néanmoins, toutes les entreprises sont couvertes par la négociation collective, menée une fois par an par le syndicat de travailleurs et l'organisation patronale concernés. Une même entreprise peut avoir autant de conventions collectives que de catégories professionnelles qui composent sa main-d'œuvre.

Si la couverture de la convention collective est générale, puisqu'elle protège aussi les travailleurs non syndiqués, l'adhésion du travailleur au syndicat reste en revanche individuelle et volontaire. Les syndiqués payent une cotisation spécifique en plus de l'impôt syndical prélevé sur le salaire de tous les travailleurs <sup>1</sup>.

Les centrales syndicales les plus actives peuvent être divisées en trois groupes :

1) Force syndicale (FS), l'Union générale des travailleurs (UGT), la Centrale des syndicats brésiliens (CSB), la Nouvelle centrale syndicale de travailleurs (NCST), la Confédération générale des travailleurs du Brésil (CGTB) sont politiquement modérées (situées plutôt à droite de l'échiquier politique) et conciliantes avec le patronat ; elles soutiennent la structure syndicale corporatiste, acceptent de négocier certaines formes de précarisation et de flexibilisation du travail au nom de la modernisation du marché du travail et de la lutte contre le chômage ;

■■■

2) la Centrale unique des travailleurs (CUT) et la Centrale des travailleurs et travailleuses du Brésil (CTB), qui peuvent être considérées comme de centre-gauche, ont modéré leurs revendications pendant les gouvernements du Parti des travailleurs (PT <sup>2</sup>) à cause de leur rapport étroit avec ce parti ;

3) la Centrale syndicale et populaire-Conlutas (CSP-Conlutas) et Intersindical, des organisations syndicales plus à gauche, sont critiques du syndicalisme réformiste ainsi que des politiques menées par les gouvernements du PT. Toutes deux, ainsi que la CTB, sont des scissions de la CUT (Galvão, 2014). Ces scissions se sont produites en raison de divergences politiques plutôt que de conceptions différentes de la revitalisation syndicale.

À vrai dire, les organisations qui ont le plus investi dans le développement de nouvelles stratégies se situent à des pôles opposés du spectre politique : Conlutas, qui s'est formée en 2004, n'est pas exclusivement une centrale syndicale, puisqu'elle rassemble aussi d'autres mouvements, notamment féministes et étudiants, ainsi que des mouvements populaires, comme celui des afro-descendants, des « sans-terre » ou pour le droit au logement, en soutenant une conception de classe élargie.

De l'autre côté du spectre politique, l'UGT est aussi une centrale récente ; elle a émergé en 2007 en soutenant la modernisation de la pratique syndicale sur la base de l'adaptation aux évolutions (néolibérales) du marché du travail (Lemos, 2014). Par ailleurs, c'est la centrale qui s'est engagée le plus dans l'organisation syndicale des travailleurs précaires et sous-traités.

1. La réforme du marché du travail approuvée en 2017 conditionne le prélèvement de l'impôt syndical à l'autorisation des travailleurs, ce à quoi certaines centrales syndicales se sont opposées. Elles ont mené une négociation avec le gouvernement pour introduire un autre mécanisme public de financement du syndicalisme.

2. Sous les présidences de Lula (2003-2010) puis Dilma (2011-2016).

### **Des disparités sectorielles importantes**

Le graphique 1 montre que la dispersion des syndiqués par secteur économique est assez forte. Il est possible de les classer en cinq groupes :

1) les secteurs qui présentent une forte densité syndicale, comme le secteur financier, de l'exploitation pétrolière et de l'éducation, qui connaissent une plus grande tradition syndicale, une forte présence de travailleurs du secteur public et un degré élevé de concentration ;

2) ceux qui présentent une syndicalisation moyenne à élevée (secteurs du transport, de la métallurgie, de

l'agriculture, de la sécurité), qui ont aussi une forte tradition syndicale, mais qui sont essentiellement composés d'entreprises du secteur privé, et sont plus dispersés économiquement ;

3) ceux de moyenne-basse syndicalisation (secteur du nettoyage, du télémarketing, de l'informatique, du transport de marchandises) qui, bien que fortement marqués par leur hétérogénéité (en termes de taille d'entreprises, d'origine du capital, etc.) et incluant des activités typiquement « externalisées », réussissent à maintenir un certain niveau d'activité syndicale ;

4) ceux de basse ;

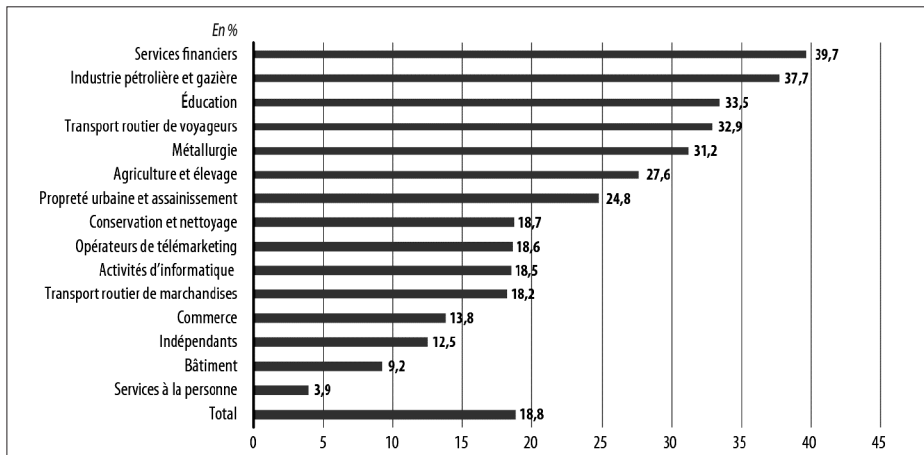
5) et de très basse syndicalisation, des secteurs assez hétérogènes caractérisés par la présence de nombreuses entreprises où, à l'exception du secteur du bâtiment dans les années 1980 et post-2011, on constate une faible tradition syndicale et d'organisation de grèves. Dans ces deux derniers groupes, on retrouve des secteurs où prévaut largement l'informalité, comme dans le cas des employé·es de maison et travailleurs indépendants <sup>7</sup>.

En résumé, le graphique 1 montre que les secteurs les plus hétérogènes, et les plus externalisés – que nous pouvons classer comme précaires – présentent un taux plus bas de syndicalisation que les autres <sup>8</sup>.

Entre 2003 et 2013, le taux de syndicalisation a diminué dans les secteurs et

les régions de forte tradition syndicale, et s'est accru dans les régions les plus dynamiques économiquement. La réduction de la densité syndicale, malgré la création d'emplois, est due principalement au fait que les emplois ont été en grande partie créés dans les secteurs à faible tradition syndicale, comme le bâtiment et le commerce (de Alcantara e Silva, Krein, 2015:9). À partir des données de la Pnad/IBGE, on peut observer que dans ces secteurs, le niveau d'emploi formel a augmenté respectivement de 170 % et 81 % entre 2003 et 2014, contre 31 % pour l'emploi industriel et 23 % pour l'emploi agricole. Dans le secteur des services, l'augmentation a été de 45 % sur la même période.

**Graphique 1. Le taux de syndicalisation par secteur en 2015**



Source : Micro-données Pnad – Élaboration des auteurs.

7. L'informalité concerne les travailleurs sans carte de travail et les indépendants qui ne cotisent pas à la Sécurité sociale. Le pourcentage d'informalité parmi les indépendants et les employé·es de maison est respectivement de 80 % et 70 %. Ce sont des secteurs très intensifs en main-d'œuvre, atteignant respectivement 21,8 et 6,3 millions de travailleurs.
8. Cela confirme la thèse selon laquelle les travailleurs précaires et les chômeurs au Brésil sont représentés par d'autres mouvements sociaux, comme le mouvement des « sans-terre » et des « sans-logis », dans un processus qui associe le manque d'emplois à la lutte pour le droit à la terre et au logement (Amorim, 2012 ; Oliveira, Hirata, 2012 ; Moraes, Coletti, 2006 ; Coletti, 2002).

**Des expériences de syndicalisation des travailleurs dans le secteur informel**

Bien que le syndicalisme se soit développé principalement dans le secteur formel de l'économie, il existe des expériences de constitution de syndicats ou d'associations professionnelles dans le secteur informel et indépendant, comme les activités de commerce ambulants (camelots), de transport de voyageurs (« vans » et minibus scolaires) et de petites livraisons (des coursiers à moto connus sous le nom de motoboys). Leur création a surtout pour but de définir des règles de fonctionnement et d'encadrement de la profession permettant l'exercice d'une activité économique informelle. Autrement dit, ces syndicats ne s'engagent pas dans la négociation collective et leur cible n'est pas l'employeur, mais le secteur public, en tant qu'agent de régulation de l'économie et de l'usage de l'espace public <sup>9</sup>.

Dans le secteur informel qui, en 2015, compte 17 millions de travailleurs, le taux de syndicalisation est assez bas (11,9 %). Les travailleurs indépendants, au nombre de 21,8 millions selon la Pnad 2015, forment une catégorie très hétérogène, allant des professions libérales très qualifiées et enregistrées jusqu'aux emplois à bas salaire (vendeurs ambulants, travailleurs du bâtiment, jardiniers, peintres, etc.), et aux « petits boulots », comme les motoboys et les chauffeurs d'Uber (Abilio, 2017).

Le secteur agricole demeure une exception dans la mesure où le taux de syndicalisation y est plus élevé dans le

secteur informel (24 %) que dans le secteur formel (20,6 %). La forte syndicalisation des travailleurs agricoles informels tient au rôle joué par les syndicats dans la concession d'avantages sociaux (retraite et financements pour l'agriculture familiale) aux travailleurs ruraux (Ramalho, Rodrigues, 2014).

**Une syndicalisation plus forte dans les secteurs les moins exposés à la précarité**

Le taux de syndicalisation est en général corrélé au niveau de revenu. De Alcantara e Silva (2017), analysant la syndicalisation des seuls salariés formels en 2015, relève que 48,1 % des travailleurs dont la rémunération est supérieure à dix fois le salaire minimum sont syndiqués, contre 38,6 % pour ceux qui gagnent entre trois et cinq fois le salaire minimum, 23,8 % pour ceux qui gagnent entre une et deux fois le salaire minimum, et seulement 15,7 % pour ceux qui ne gagnent qu'un salaire minimum. Une même tendance s'observe selon le niveau d'études : « Dans la première moitié de la décennie 2000, le taux de syndicalisation des travailleurs ayant été scolarisés 15 ans ou plus a été en moyenne de 39,6 %, contre 27 % pour ceux ayant été scolarisés entre 11 et 14 ans, et 22,5 % pour ceux ayant passé moins de 10 ans à l'école » (de Alcantara e Silva, 2017:21).

Tous les indicateurs montrent sans surprise que la syndicalisation est plus forte dans les secteurs les moins exposés à la précarité. Mais quels sont les facteurs pouvant expliquer cette syndicalisation, sachant que dans le système de

9. Dans le cas des camelots, les actions visent essentiellement à contester les procédures d'inspection des marchandises et d'enlèvement du commerce ambulants des espaces publics. Dans le cas des conducteurs de « vans » et des coursiers à moto, les revendications concernent l'autorisation de prestation de services de transport, la réglementation du véhicule, les équipements et règles de sécurité, les couloirs exclusifs pour le transport de voyageurs, les conditions spécifiques de financement pour l'acquisition de motos et cars, entre autres.

relations professionnelles brésiliennes, le travailleur bénéficie des résultats de la négociation collective, qu'il soit adhérent à un syndicat ou pas ? On peut considérer que l'adhésion est motivée par l'accès aux services offerts par les syndicats plutôt que par une affinité politique et idéologique avec eux, ou par une motivation militante. Pourtant, la principale raison de la syndicalisation telle qu'elle ressort de l'enquête de la Pnad 2015 réside dans la perception positive de l'institution syndicale par les personnes interrogées : 50 % d'entre elles considèrent que le syndicat est une institution de protection des intérêts des travailleurs. 26,9 % des personnes ont adhéré à un syndicat, pensant que l'adhésion était obligatoire, et 20,2 % l'ont fait pour bénéficier des services proposés par les syndicats <sup>10</sup> (IBGE, 2017:55). Si ces données relativisent l'importance des services en tant que facteur d'affiliation syndicale, elles confirment la fragilité du militantisme, puisque seuls 18,2 % des adhérents participent aux activités du syndicat (assemblées, manifestations, formations, débats, commémorations, activités sportives et de loisir). Enfin, 38,2 % des interviewés déclarent ne pas être syndiqués par méconnaissance du syndicat ou parce qu'ils ne savent pas comment y adhérer (IBGE, 2017:62), ce qui suggère qu'une grande partie des syndicats dans le pays n'ont pas de relation étroite avec leur base ou ne sont que de simples institutions bureaucratiques sans représentativité, un

sentiment accentué parmi les catégories les plus précaires.

---

### La fragilité du syndicalisme dans les secteurs précaires

Si l'on admet que le travail précaire reste assez concentré dans le secteur du commerce et des services, il est intéressant d'observer quelles sont les centrales syndicales qui y sont les plus actives : selon des données de 2014 du ministère du Travail et de l'Emploi, la représentation de ces travailleurs était répartie par ordre décroissant entre l'UGT, la CUT, la CSB, la NCST et FS (Rodrigues *et al.*, 2016:55). À l'exception de la CUT, qui a une longue tradition de lutte syndicale et est particulièrement active auprès des travailleurs du secteur bancaire <sup>11</sup>, les autres centrales ont un profil plus modéré et pragmatique. Si l'on prend pour exemple le syndicat des travailleurs du commerce, Trópia (2014:10) affirme qu'il était, en 2009, affilié aux centrales syndicales de profil plus réformiste et « d'arrière-garde » : l'UGT et Force syndicale (dont est originaire une partie de l'UGT). Le Syndicat des travailleurs du commerce de São Paulo, le plus important du pays, est affilié à l'UGT.

### **Dispersion ou unification syndicale : le dilemme de la représentation des travailleurs sous-traités**

Les syndicats qui comptent le plus grand nombre de travailleurs en sous-traitance sont affiliés aux centrales

---

10. Parmi les services offerts, on trouve une assistance médicale et dentaire, des conseils juridiques, des colonies de vacances, des promotions sur des cours de langues et d'informatique, etc. Sur le nombre total de syndiqués, seuls 21 % disent utiliser les services du syndicat, en particulier les services médicaux et juridiques (IBGE, 2017:55).

11. Ce qui place la CUT au deuxième rang des adhérents du secteur du commerce et des services, un secteur assez hétérogène, qui comprend aussi bien les travailleurs du secteur bancaire, dont la négociation collective est articulée au niveau national, que des catégories moins organisées et plus fragmentées.



suivantes : le Syndicat des employés des entreprises de prestation de services à tiers, placement et administration de main-d'œuvre, travail temporaire, lecture de compteurs et livraison d'avis de São Paulo (Sindeepres) est affilié à la CSB ; le Syndicat des entreprises de nettoyage et d'entretien de la ville de São Paulo (Siemaco) est affilié à l'UGT ; le Syndicat des travailleurs en télémarketing (Sinratel) est affilié à l'UGT. D'autres syndicats qui représentent des travailleurs précaires sont aussi affiliés à ces centrales, comme le Sindimoto-SP affilié à l'UGT et le Syndicat des Routiers – SP affilié à la NCST.

Ces centrales syndicales ont trouvé dans les secteurs les plus précaires, en particulier chez les « sous-traités », un nouveau filon pour augmenter leur nombre d'adhérents. Ce qui a conduit à la situation paradoxale suivante : comme de nombreux syndicats n'existent qu'en raison de l'externalisation, certains d'entre eux soutiennent cette forme d'embauche et s'opposent à l'unification entre syndicats représentant les travailleurs « sous-traités » et syndicats représentant les travailleurs de l'entreprise donneuse d'ordres. Cette situation est dans une large mesure due aux caractéristiques de la structure syndicale brésilienne qui favorise la dispersion organisationnelle et le manque d'unité<sup>12</sup>. Les avantages que l'externalisation offre aux dirigeants syndicaux découragent l'adoption de stratégies plus fructueuses « de syndicalisation des non-syndiqués » (Heery, Adler, 2004), telles que les fusions de syndicats, l'organisation de réseaux de solidarité ou de campagnes d'adhésion fondées sur des tactiques non conventionnelles et disruptives, comme certaines formes

d'action directe (occupation des locaux), ou autres campagnes contre les marques des grandes entreprises. Ainsi, le plus grand syndicat de travailleurs sous-traités, Sindeepres, s'oppose aux propositions de réglementation de l'externalisation qui voudraient que lorsque la société prestataire et la société donneuse d'ordres appartiennent au même secteur, les salariés de la société sous-traitante soient représentés par le syndicat représentant les travailleurs de l'entreprise donneuse d'ordres. Cette proposition d'unification des statuts améliorerait les conditions de travail des « sous-traités », dont les conventions collectives se sont dégradées par rapport à celles des salariés des donneurs d'ordre (DIEESE/CUT, 2014). Mais au lieu de défendre l'unification organisationnelle, les dirigeants syndicaux de Force syndicale et de l'UGT ont manifesté leur soutien à un projet de loi élargissant les possibilités d'externalisation – finalement approuvé en 2017. Dans le cas de l'UGT, les divergences entre la position des dirigeants syndicaux de travailleurs sous-traités et les autres sont devenues évidentes (Lemos, 2014 ; Galvão, Marcelino, 2017).

#### **Une fragmentation favorisée par le système de relations professionnelles**

En général, les syndicats qui représentent les travailleurs « sous-traités » sont plus conciliants lors des négociations, ce qui parfois amène les travailleurs à recourir au syndicat de l'entreprise donneuse d'ordres pour les soutenir, même s'ils ne peuvent le faire légalement<sup>13</sup>. Cette interdiction renforce la résistance patronale à négocier les conditions de travail des « sous-traités » avec les syndicats

12. Au lieu d'un processus de fusion, on constate une fragmentation : le nombre de syndicats enregistrés auprès du ministère du Travail est passé de 7 612 en 1991 à 11 454 en 2017.

13. Voir par exemple <https://goo.gl/yVTJNZ>, consulté le 18 février 2016.

des entreprises donneuses d'ordres, qui sont généralement plus offensifs. Mais ce sont parfois les syndicats eux-mêmes qui y sont réticents. Par exemple, le personnel technico-administratif de l'Université de Campinas, l'Unicamp, employé en sous-traitance, n'est pas représenté par le syndicat des employés de l'université, mais par un syndicat d'employés d'entreprises de conseil, d'expertise et de recherche affilié à Force syndicale. Ce syndicat n'est pas connu des techniciens et il ne soutient pas leurs demandes vis-à-vis de l'université. Ils ont donc essayé de se faire représenter par le syndicat des employés de l'université mais celui-ci, qui était affilié à un moment donné à la CTB, était très respectueux de la loi syndicale et n'a pas fait de réels efforts pour intégrer les travailleurs appartenant officiellement à un autre syndicat. En ce sens, « la structure syndicale corporatiste de l'État a joué un rôle démobilisateur ou modérateur dans la lutte des travailleurs » (Marcelino, Boito, 2011:342).

Par ailleurs, on peut identifier des syndicats qui cherchent à mettre en place des politiques d'inclusion des travailleurs sous-traités, mais s'opposent systématiquement à l'existence d'autres syndicats officiels. Par exemple, la Confédération nationale des travailleurs du secteur financier (Contraf), affiliée à la CUT, cherchait à organiser les travailleurs des services de télémarketing et à négocier leurs conditions de travail avec les banques. Il s'agissait en fait d'une stratégie visant à politiser les travailleurs du télémarketing, la Contraf ne pouvant les représenter légalement puisque les employés du secteur bancaire et les téléopérateurs sont deux catégories professionnelles distinctes au regard de la législation syndicale brésilienne (Malerba, 2011).

Une autre expérience intéressante concerne les relations entre le Syndicat

des travailleurs du pétrole de Replan (Petrobrás), Sindipetro, et le Syndicat des travailleurs du bâtiment, qui représente les travailleurs sous-traités de la construction et de la maintenance de la raffinerie de Paulínia. Tous deux sont affiliés à la CUT et entreprennent des luttes conjointes pour obtenir l'égalisation des conditions de travail et de rémunération, mais l'existence de ces deux catégories professionnelles distinctes empêche une unification plus cohérente, car les travailleurs sous-traités ne se considèrent pas comme des travailleurs du secteur pétrolier et réciproquement (Marcelino, Boito, 2011).

### **Des formes d'action diverses selon les secteurs, souvent sans les syndicats**

La lutte contre les bas salaires et pour l'amélioration des conditions de travail est un objectif important des syndicats qui représentent les travailleurs les plus précaires. En 2014, la rémunération moyenne des travailleurs du commerce était de 1 549 réaux (400 euros) par mois et celle de la construction de 1 508 réaux (390 euros), donc en-dessous de la moyenne nationale (1 718 réaux, soit 744 euros) tandis que dans le secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux, le salaire moyen atteignait 2 166 réaux (soit 560 euros, DIEESE, 2015). La rotation de la main-d'œuvre, qui est une des caractéristiques du marché du travail brésilien (DIEESE, 2014:12-13), est aussi plus élevée dans des secteurs comme le bâtiment (87,4 %), l'agriculture (65,9 %), le commerce (41,4 %), et même l'administration publique (40,7 %) que dans l'industrie de transformation (35,5 %).

Dans le commerce, l'un des secteurs ayant le plus grand nombre de travailleurs précaires et le moins de syndiqués, la lutte ne prend pas principalement la forme de grèves, mais plutôt de recours

après des tribunaux pour exiger des employeurs qu'ils se conforment aux règles juridiques et contractuelles en vigueur <sup>14</sup>. Entre 2011 et 2016, le DIEESE n'a enregistré que 29 grèves dans le secteur du commerce. Jusqu'en 2009, les grèves y étaient surtout organisées pour protester contre les bas salaires (Trópia, 2014). Mais ensuite, la lutte contre les mauvaises conditions de travail, les heures supplémentaires, la pression excessive pour atteindre des objectifs de ventes ont aussi entraîné des mobilisations, à l'exemple d'une grève « inédite » d'un centre de distribution de produits électroniques du Minas Gerais. Organisée par les travailleurs et soutenue par le syndicat affilié à la CUT, la grève a été suivie par 90 % des travailleurs et a duré deux jours. Les demandes n'ont toutefois pas été acceptées en totalité : les travailleurs ont obtenu de petites victoires sur le plan économique, et cela a constitué pour eux un important apprentissage politique (Trópia, 2015:22-23).

Si les grèves ont surtout lieu dans des secteurs à forte tradition syndicale, comme la métallurgie (1 100 grèves), elles se sont particulièrement développées durant cette période dans des secteurs comme le bâtiment (350 grèves), le transport (597 grèves) et le nettoyage (268 grèves). Il faut noter cependant que ce sont plutôt les grèves défensives (maintien des conditions en vigueur et actions contre le non-respect des droits) que celles réclamant l'inclusion de nouveaux droits selon la classification du DIEESE qui prévalent. D'après le système

d'accompagnement des grèves du DIEESE, les deux principaux motifs de grèves dans le secteur du nettoyage entre 2011 et 2016 sont le retard dans le paiement des salaires et le montant de l'indemnité de repas ou de la prime de panier. Dans les secteurs des transports et du bâtiment, ce sont l'indemnité de repas et le réajustement salarial.

Il est important de souligner que dans ces trois secteurs, une partie significative des grèves a été conduite hors syndicats, ce qui traduit le mécontentement des travailleurs face à l'orientation politique de leurs directions syndicales.

Des ouvriers du bâtiment des usines hydroélectriques de Belo Monte, Jirau et Santo Antonio ont été à l'origine de neuf grèves entre 2009 et 2013 pour demander une augmentation des salaires et dénoncer leurs mauvaises conditions de travail (le confinement géographique dans des régions isolées, l'insalubrité des dortoirs, la mauvaise qualité des repas et les cadences de travail). Parmi les neuf grèves, six ont été conduites hors des syndicats affiliés à Force syndicale et la CUT, dans certains cas avec le soutien de militants de la CSP-Conlutas. Et lors de trois de ces grèves « sauvages », des dortoirs ou installations des chantiers ont été endommagés. Les grèves ont été victorieuses dans le domaine économique, mais une partie des travailleurs a été renvoyée à cause de sa participation aux grèves (Campos, 2016) <sup>15</sup>.

Le résultat obtenu par les agents du service de propreté urbaine de Rio de Janeiro a été différent au niveau

14. Dans le cas des travailleurs de Walmart, par exemple, le non-respect des normes légales et contractuelles en matière de durée maximale de la journée de travail, de jours de congés, de pauses, tout comme les pratiques de harcèlement moral entraînent des recours en justice (Lemos, 2015).

15. L'argument de Vêras (2014) est différent. En n'analysant que la grève de Santo Antonio et Jirau de 2011, il conclut que cet événement a redynamisé le syndicalisme local, dans la mesure où le syndicat a mené la négociation après le déclenchement du mouvement gréviste par la base. Cette grève a aussi eu des répercussions sur le plan national, en amenant les centrales syndicales à participer à des négociations tripartites pour la promotion d'un « accord national pour améliorer les conditions de travail dans l'industrie du bâtiment ».

organisationnel. Comme à São Paulo, le syndicat de nettoyage de Rio de Janeiro, affilié à l'UGT, était opposé à la grève déclenchée par la base en 2014, en plein Carnaval. Après huit jours de grève, ces travailleurs ont obtenu 37 % d'augmentation de salaire, 66 % d'augmentation des indemnités de repas et 40 % de prime pour insalubrité (Triani, 2017:6). Malgré cette victoire, 400 grévistes ont été licenciés. En 2015, ils ont créé un mouvement appelé Cercle orange (en référence à la couleur de leur vêtement de travail) afin de lutter pour la réintégration des travailleurs licenciés et maintenir leur organisation en parallèle du syndicat <sup>16</sup>.

Le non-respect des lois et accords négociés avec les entreprises suscite des manifestations dans des secteurs comme les centres d'appel, que Braga (2014) considère comme l'archétype d'un précaire politiquement actif. Même si le DIEESE n'enregistre que 13 grèves dans ce secteur entre 2011 et 2016, « l'insatisfaction diffuse » de cette force de travail jeune et scolarisée, en majorité féminine, soumise à des taux élevés de rotation de la main-d'œuvre et à de fortes pressions au travail, les amène à exercer une « pression inorganique » sur les syndicats pour lutter contre leurs conditions précaires de travail (Braga, 2014). Ils organisent donc des campagnes contre la discrimination raciale et de genre, dénoncent le harcèlement moral et sexuel, s'insurgent contre la forte pression patronale. Cependant, il ne faut pas négliger le fait que les syndicats qui organisent ces travailleurs, même s'ils répondent aux exigences de leur base, sont affiliés à Force syndicale (Sintetel) et à l'UGT (Sinratel), deux centrales qui se caractérisent par une

attitude pragmatique et conciliante vis-à-vis des employeurs. Leur conception du syndicalisme ainsi que leur faible investissement dans la formation politique des adhérents et militants nous amènent à questionner les analyses qui les voient comme un laboratoire de la revitalisation syndicale et un syndicalisme de mouvement social (Flores *et al.*, 2011).

Le non-respect des droits déclenche aussi des mobilisations de syndicats qui représentent des travailleurs non salariés. Le Sindimoto, par exemple, a organisé au mois d'août 2017 une manifestation contre la plateforme de livraison en ligne Loggi, qui a réduit le prix de la course de ses livreurs. Le syndicat vise à faire requalifier ces travailleurs, embauchés par l'entreprise en tant qu'indépendants, comme des salariés à part entière, de manière à pouvoir conclure un accord collectif en leur faveur. Mais à l'instar des centres d'appel, le syndicat ne s'occupe pas de la formation politique de sa base, ne mène pas d'actions unifiées avec d'autres catégories de travailleurs et ne cherche pas à fusionner avec d'autres syndicats. Sa stratégie principale est économique-corporative et ne tend pas à la construction de réseaux de solidarité avec d'autres organisations et mouvements sociaux.

---

## Conclusion

Dans cet article, on montre les limites des formes d'action du syndicalisme brésilien vis-à-vis des travailleurs précaires. En effet, si les organisations de travailleurs précaires sont capables de

---

16. Les travailleurs des sites pétrochimiques de l'État de Rio de Janeiro (Comperj), dont le syndicat est affilié à la CUT et des conducteurs de bus de plusieurs capitales du pays ont organisé eux aussi des grèves contre la direction de leurs syndicats (notamment à São Paulo, Rio de Janeiro et Porto Alegre, dirigés respectivement par l'UGT, la NCST et Force syndicale) (Badaró Mattos, 2016).

mener des mobilisations, elles ne sont pas l'avant-garde du syndicalisme.

Dans les secteurs précaires, des syndicats sont certes présents, mais ils sont peu représentatifs et politiquement fragiles. Certains défendent la « modernisation des lois du travail », tout en acceptant concrètement la flexibilisation des droits, même s'ils s'y opposent dans le discours. Une attitude de concession prévaut lors des négociations collectives ainsi qu'une perspective corporatiste qui ne favorise pas l'unité des luttes.

Par ailleurs, le système de relations professionnelles pousse les structures syndicales à la fragmentation et à la dépolitisation davantage qu'à la fusion, vu que les syndicats n'ont pas besoin de compter sur leurs propres forces pour exister. D'une manière générale, et cela ne s'applique pas seulement aux secteurs les plus précaires, le syndicalisme n'a pas cherché tout au long des gouvernements du Parti des travailleurs à former politiquement sa base et ses militants pour défendre ses positions et soutenir ses revendications. Ce conformisme a réduit sa capacité à affronter les mesures d'austérité et la remise en cause des droits des travailleurs, dont la réforme du marché du travail en 2017 est l'expression.

Une petite frange du syndicalisme rassemblée autour de la CSP-Conlutas a toutefois cherché à dépasser les limites de l'organisation syndicale et à favoriser des expériences d'articulation avec d'autres mouvements sociaux, mais sans parvenir à essaimer. Cependant, à la suite de la crise économique et politique qui s'est intensifiée depuis 2015, on assiste à davantage d'actions conjointes entre les syndicats de centre-gauche et les mouvements populaires. En effet, la CUT, la CTB et Intersindical ont constitué, à côté du mouvement des « sans-terre » et des « sans-logis », deux larges fronts

d'opposition à la destitution de la présidente Dilma Rousseff : le « Front Brésil populaire » et « Peuple sans peur ». Ils militent pour la démocratie, organisent des manifestations contre l'élargissement de l'externalisation de la main-d'œuvre et les réformes du gouvernement Temer (Galvão, Marcelino, 2017). En 2017, toutes les centrales, même celles qui ont soutenu l'impeachment de Dilma et qui sont favorables à la modération des demandes, ont appelé à des journées de grève contre les réformes de la loi sur le travail et la sécurité sociale. Pour autant, parmi les 11 454 syndicats de travailleurs officiellement enregistrés, rares sont ceux qui s'engagent effectivement dans ces luttes. Il ne semble pas que ces manifestations soient conçues dans le cadre d'une stratégie durable de revitalisation, mais pour réagir à une situation d'urgence. Mais, comme nous l'avons souligné au fil de l'article, les difficultés de la revitalisation ne tiennent pas qu'à des raisons conjoncturelles : la fragmentation, favorisée par le système de relations professionnelles, constitue, à notre avis, l'un des obstacles majeurs au renouveau syndical au Brésil.

#### Sources :

Abilio L. (2017), « Uberização do trabalho: subsunção real da viração », *Blog da Boitempo*, 22 de fevereiro, <https://goo.gl/sGp7uB>.

Amorim E. (2012), « Particularidades dos movimentos de desempregados no Brasil, na França e na Argentina », in Boito Jr. A., Galvão A. (ed.), *Política e classes sociais no Brasil dos anos 2000*, São Paulo, Alameda, p. 323-368.

Badaró Mattos M. (2016), « Novas formas de protesto social e velhos caminhos de luta da classe trabalhadora: encontros e desencontros. Um estudo a partir do caso brasileiro no período recente », *III International Conference Strikes and Social Conflicts: Combined Historical Approaches to Conflict, Proceedings*, Barcelona, CEFID-UAB, p. 1140-1152, [https://ddd.uab.cat/pub/caplli/2016/158364/RZZJ80UBadaro\\_Marcelo.pdf](https://ddd.uab.cat/pub/caplli/2016/158364/RZZJ80UBadaro_Marcelo.pdf).

Boito Jr. A., Marcelino P. (2010), « O sindicalismo deixou a crise para trás? Um novo ciclo de greves na década de 2000 », *Caderno CRH*, vol. 23, n° 59, p. 323-338, <https://doi.org/10.1590/S0103-49792010000200008>.

Braga R. (2014), « Precariado e sindicalismo no Brasil contemporâneo: Um olhar a partir da indústria do call center », *Revista Crítica de Ciências Sociais*, n° 103, p. 25-52, <http://journals.openedition.org/rccs/5532>.

Campos C. (2016), *Conflitos trabalhistas nas obras do PAC: o caso das Usinas Hidrelétricas de Jirau, Santo Antônio e Belo Monte*, Dissertação de mestrado em Ciência Política, Campinas, <https://www.ifch.unicamp.br/ifch/conflitos-trabalhistas-obras-pac-caso-usinas-hidreletricas-jirau-santo-antonio-belo-monte>.

Coletti C. (2002), « Ascensão e refluxo do MST e da luta pela terra na década neoliberal », *Idéias*, vol. 1, n° 9, p. 49-104.

Collovald A., Mathieu L. (2009), « Mobilisations improbables et apprentissage d'un répertoire syndical », *Politix*, n° 86, p. 119-143, <https://doi.org/10.3917/pox.086.0119>.

de Alcantara e Silva P.H. (2017), *Os determinantes da filiação sindical dos empregados formais no Brasil (2003-2013)*, Texto qualificação dissertação mestrado, Unicamp, mimeo.

de Alcantara e Silva P.H., Krein J.D. (2015), « Comportamento da taxa de sindicalização nos governos do PT (2003-2013) », XIV Encontro Nacional Da ABET, Campinas, <http://abet2015.com.br/wp-content/uploads/2015/09/Pedro-Henrique-de-Alcantara.pdf>.

DIEESE (2014), *Rotatividade e Políticas Públicas para o Mercado de Trabalho*, São Paulo, <https://www.dieese.org.br/livro/2014/livroRotatividade.pdf>.

DIEESE (2015), *Anuário do Sistema Público de Emprego, Trabalho e Renda 2015*, São Paulo, <https://www.dieese.org.br/anuario/2015/sistPubLivreto1MercadoDeTrabalho.html>.

DIEESE/CUT (2014), *Dossiê Terceirização e Desenvolvimento, uma conta que não fecha*, São Paulo, <https://cut.org.br/system/uploads/ck/files/Dossie-Terceirizacao-e-Desenvolvimento.pdf>.

Fantasia R., Voss K. (2003), *Des syndicats domestiqués : répression patronale et résistance syndicale aux États-Unis*, Paris, Raisons d'Agir.

Flores D., Silva F., Vaneti V.C., Braga R. (2011), « Social Movement Unionism and Neo-

liberalism in São Paulo, Brazil: Shifting Logics of Collective Action in Telemarketing Labor Unions », *Societies Without Borders*, vol. 6, n° 1, p. 73-101, [https://societieswithoutborders.files.wordpress.com/2011/06/flores-et-al-6\\_1-2011-final.pdf](https://societieswithoutborders.files.wordpress.com/2011/06/flores-et-al-6_1-2011-final.pdf).

Galvão A. (2014), « Brésil : entre modération et radicalisme syndical », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 146, juin, p. 49-63, <https://goo.gl/pejuBf>.

Galvão A., Marcelino P. (2017), « O sindicalismo brasileiro diante do golpe », Presented at the XV Encontro Nacional da ABET, Rio de Janeiro.

Heery E., Adler L. (2004), « Organizing the Unorganized », in Frege C., Kelly J. (eds.), *Varieties of Unionism: Strategies for Union Revitalization in a Globalizing Economy*, Oxford, Oxford University Press, p. 45-69, <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199270149.001.0001>

IBGE (2017), *Aspectos das Relações de Trabalho e Sindicalização*, Rio de Janeiro.

Krein J.D. (2013), *As relações de trabalho na era do neoliberalismo no Brasil*, São Paulo, LTr.

Krein J.D., Dias H. (2017), « Os caminhos do sindicalismo nos anos 2000 », *Revista Ciências Do Trabalho*, n° 8, p. 1-17, <https://rct.dieese.org.br/index.php/rct/article/view/141>.

Lemos P.R. (2014), *Entre o mercado e a sociedade: o sindicalismo da União Geral dos Trabalhadores (UGT)*, Dissertação (mestrado) em Ciência Política, Universidade Estadual de Campinas.

Lemos P.R. (2015), « Trabalhadores do Walmart e ação sindical no Brasil », Presented at the XXX Congresso Associação Latino Americana de Sociologia, Costa Rica.

Malerba P. (2011), *As transformações do setor financeiro no Brasil = os trabalhadores e a fragmentação da representação sindical*, Dissertação (mestrado) em Ciência Política, Universidade Estadual de Campinas.

Marcelino P., Boito A.J. (2011), « Novo operariado, velhos desafios: o sindicalismo dos trabalhadores terceirizados », *Estudos de Sociologia*, vol. 16, n° 31, p. 341-362, <http://seer.fclar.unesp.br/estudos/article/view/4510>.

Moody K. (1997), « Towards an International Social Movement Unionism », *New Left Review*, n° 225, p. 52-72.

- Moraes R.C., Coletti C. (2006), « Un autre monde est-il possible ? Le Mouvement des sans-terre au Brésil », *Critique internationale*, vol. 31, n° 2, p. 161-175, <https://doi.org/10.3917/crii.031.0161>.
- Oliveira N., Hirata F. (2012), « Os movimentos dos sem-teto de São Paulo no contexto neoliberal », in Boito Jr A., Galvão A. (eds.), *Política e classes sociais no Brasil dos anos 2000*, São Paulo, Alameda, p. 263-288.
- Ramalho J.R., Rodrigues I.J. (2014), « Novas configurações do sindicalismo no Brasil? Uma análise a partir do perfil dos trabalhadores sindicalizados », *Revista de Sociologia da UFSCar*, vol. 4, n° 2, p.381-403, <http://www.contemporanea.ufscar.br/index.php/contemporanea/article/view/239>.
- Rodrigues I.J., Ladosky M.H., Bicev J.T. (2016), « Sindicalização e representatividade das centrais sindicais no Brasil », *Trabajo y Sociedad*, n° 27, p. 43-62, <http://www.redalyc.org/resumen.oa?id=387346190004>.
- Triani V. (2017), « Garis em movimento: a greve de 2014 e o Círculo Laranja », XV Encontro Nacional da ABET, Rio de Janeiro.
- Trópia P. (2014), « Resistências e mobilizações dos trabalhadores no comércio no Brasil », XII Congresso Internacional da Associação de Estudos Brasileiros (BRASA), Londres, <https://goo.gl/ausKwe>.
- Trópia P. (2015), « “Antes que fechem as lojas... é necessário ocupá-las”: sindicalismo e formas de resistência no setor do comércio no capitalismo contemporâneo », Trabalho apresentado n° 39, Encontro Anual da Anpocs, Caxambu, <https://goo.gl/5yLJVx>
- Turner L., Hurd R.W. (2001), « Building Social Movement Unionism », in Turner L., Katz H.C., Hurd R.W. (eds.), *Rekindling the Movement: Labor's Quest for Relevance in the Twenty-first Century*, Ithaca, Cornell University Press, p. 9-26, <http://digitalcommons.ilr.cornell.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1315&context=articles>.
- Véras R. (2014), « Brasil em obras, peões em luta, sindicatos surpreendidos », *Revista Crítica de Ciências Sociais*, n° 103, p.111-136, <http://journals.openedition.org/rccs/5559>.
- Voss K. (2010), « Dilemmes démocratiques : démocratie syndicale et renouveau syndical », *La Revue de l'IRES*, n° 65, p. 87-107, <https://goo.gl/gPF5oD>.
- Waterman P. (1993), « Social-movement Unionism: A New Union Model for a New World Order? » *Fernand Braudel Center, Research Foundation of the State University of New York*, vol. 16, n° 3, p.245-278, [https://www.jstor.org/stable/40241259?seq=1#page\\_scan\\_tab\\_contents](https://www.jstor.org/stable/40241259?seq=1#page_scan_tab_contents).